

Tribunal administratif d'Amiens



Martine DHIVER
Présidente du tribunal
administratif d'Amiens

“

L'année 2022 a été, pour le tribunal, l'année du retour à la stabilité.

Le tribunal a jugé plus de 4 100 affaires, soit autant qu'en 2021. Les efforts du tribunal pour juger en priorité les affaires les plus anciennes ont porté leurs fruits. À la fin de l'année, il ne restait plus que 190 dossiers de plus de deux ans, soit 4% de la totalité des dossiers contre 6% en 2021.

Somme



Oise



Effectifs de la juridiction :

41

personnes dont :

17

magistrats

24

agents de greffe
et aides à la décision

Placé au cœur des enjeux contemporains, le tribunal a jugé en 2022 de nombreuses affaires intéressant le quotidien des citoyens, comme la fermeture de la maternité de Creil, la construction d'une usine de fabrication de laine de roche dans l'Aisne, la construction d'un édifice culturel à Abbeville ou encore la qualité de l'eau potable à Senlis.

La réussite de la médiation a été un autre fait marquant de 2022. 92 médiations ont été engagées, soit trois fois plus qu'en 2021, et, à la fin de l'année, 66% ont déjà débouché sur un accord.

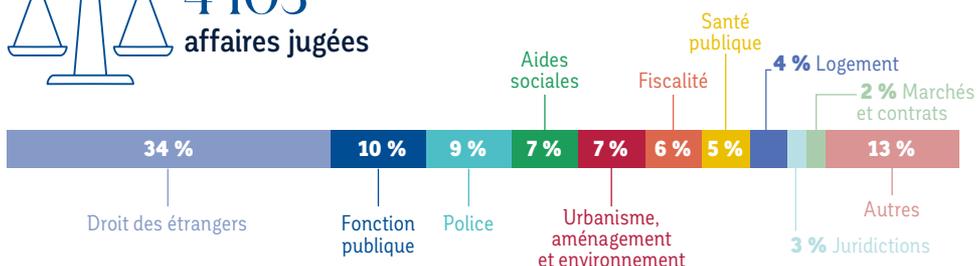
2022 a également été l'année d'un engagement accru dans une démarche écoresponsable, désormais inscrite dans le projet de juridiction. Le raccordement du tribunal au réseau de chauffage urbain en a été la principale étape. C'est le prélude à d'importants travaux de rénovation des locaux en 2023.

Enfin, 2022 a été l'année du renforcement des liens avec la faculté de droit d'Amiens, avec l'accueil d'étudiants au tribunal, la participation des magistrats aux enseignements universitaires et la préparation d'une convention de partenariat.

2022 en chiffres



4 103
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Environnement : protection de la faune et de la flore, parcs naturels, éoliennes, pollutions de l'air et de l'eau, mines et carrières, installations classées, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Juridictions : organisation et fonctionnement des services de la justice

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



376

affaires jugées en urgence (référés)

-5 % par rapport à 2021



9 mois et 27 jours

de délai moyen de jugement

+13 jours par rapport à 2021

75,5 %

des recours déposés par téléprocédure



25,7 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



81,2 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



92

médiations engagées
66 % de taux de réussite